

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se réunit exceptionnellement à la salle La Pléiade, Place Jean Dufournier, en raison des mesures liées au COVID-19 et ainsi respecter les consignes en matière de santé publique.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, Mme NELET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, M. DESHAYES Patrick, Mme SCHNECKENBURGER Karine, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. DESACHY Franck, M. NYBERG Olivier, M. POHU Frédéric, Mme BESNIER Claire, Mme LAGARDE-LEPIC Sabine.

Etaient Absents excusés : M. MARIAIS Jean Pierre, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme MATRAS Mélodie, agent administratif

Mme SERRE Geneviève est élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2020 est approuvé par le Conseil Municipal.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Eoliennes – Position du Conseil Municipal sur le projet (délibération n°202011DL122)

M. le Maire rappelle que deux délibérations ont déjà été prises concernant l'implantation d'éolienne sur le territoire, la première en date du 21 septembre 2012 par lequel le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'implantation d'éolienne à Bessé-sur-Braye et ses environs dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Eolien Terrestre, la seconde en date du 5 avril 2018 par lequel le Conseil Municipal a entériné le vote du Conseil Municipal de 2012 et a accepté un périmètre de protection d'un rayon de 2km autour du Château de Courtanvaux dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En date du 19 octobre 2020, la société VALECO est venue présenter en toutes commissions le projet éolien en cours sur la commune de BESSÉ-SUR-BRAYE.

Le but de cette démarche était de rencontrer le nouveau conseil municipal afin de présenter le projet éolien en développement, faire un point d'avancement sur les études en cours et les prochaines étapes du planning tout en rappelant l'historique du projet et les échanges passés.

Il convient de préciser que la société VALECO a repris le projet éolien sur la commune de Bessé-sur-Braye en 2019 à partir des éléments mis à sa disposition suite à un changement d'opérateur. Dès lors, les études environnementales, paysagères, acoustiques et d'impact ont été lancées pour avancer au mieux sur le planning prévisionnel.

Le projet porte sur un maximum de 5 éoliennes de 3MW et un poste de livraison. Les propriétaires aux alentours du Bois Breton sur la commune de Bessé sur Braye ont émis un avis favorable pour l'installation d'une éolienne sur leur terrain. Il apparaît impossible d'installer une éolienne sur le terrain appartenant à la commune de Bessé sur Braye car moins de 200 m du bois. Il est impératif de s'écarter au maximum des boisements pour réduire tout impact sur les chauves-souris. Le protocole EUROBATS sur lequel la DREAL se base recommande une distance de 200m d'éloignement (Règlementation nouvelle, protection de chauves-souris...)

La société Valéco a donné l'assurance qu'un poste de livraison serait installé sur ce terrain compatible avec la réglementation et que le loyer serait à la hauteur d'une éolienne, pour la commune sachant que, quelle que soit l'implantation des éoliennes, si l'ensemble du parc éolien est implanté sur le territoire de Bessé sur Braye, les retombées fiscales seront maximales.

Enfin le chemin qui se situe sur le territoire de la commune sera aménagé par Valeco. Une convention de servitude pour l'aménagement des chemins ruraux nécessaire à la construction et à l'exploitation du parc éolien sera proposée à la commune.

Cette servitude sera indemnisée annuellement, elle s'assiera sur un acte notarié et cadrera le contrat d'entretien des pistes de desserte pendant toute la durée d'exploitation du parc.

Au vu de la présentation de la société VALECO et des délibérations, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet éolien sur la commune en acceptant l'implantation d'éolienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret : 17 plis

Résultat du vote :

13 votes Pour, 3 votes Contre et 1 abstention,

➤ Entérine les délibérations du 21 septembre 2012 et 5 avril 2018 qui donnent un avis favorable à l'implantation d'éolienne à Bessé-sur-Braye et ses environs.

FINANCES

2. Restauration des terrasses et murs de soutènement du Château de Courtanvaux – Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) (délibération n°202011DL123)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre de « la préservation du patrimoine public historique et culturel », afin de financer la restauration des terrasses et murs de soutènement de la cour d'honneur du Château de Courtanvaux.

En effet, suite au vote de la Loi de Finances rectificatives n°3 qui accorde un milliard d'euros supplémentaires en 2020 à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), les préfetures ont demandé aux collectivités de présenter des projets qui auraient des démarrages immédiats. Les crédits devront être engagés autant que possible en 2020 et, à défaut, avant le 31 décembre 2021.

Ainsi, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de présenter le dossier de restauration des terrasses et des murs de soutènement du Château de Courtanvaux.

Ce projet global s'élevait initialement à 791 769.10€ HT, d'après l'étude de 2015 de M. Cohin, architecte du Patrimoine.

Dans l'attente d'une extension de la protection au titre des Monuments Historiques de l'ensemble du château (bloquée par l'impossibilité d'accéder aux archives départementales) les ouvrages ont continué à se dégrader.

Devant la situation de péril, il a été urgent de consolider une première partie des murs de soutènement notamment celui de la terrasse haute qui menaçait de s'effondrer sur l'issue de secours des salles du château.

Devant cet état d'urgence, M. Maffre, architecte du patrimoine a été sollicité sur les conseils de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et un dossier a été monté afin de pouvoir recevoir des subventions sur la base de l'Etude initiale et pouvoir financer ces premiers travaux, la commune n'ayant pas les moyens de tout autofinancer.

Ces travaux ont été réalisés entre fin 2019 et début 2020, avec l'assistance des services des Bâtiments de France, pour un montant de 198 925 € HT.

Toutefois, lors de la réalisation de cette première phase urgente de travaux, des découvertes sur l'état réel des ouvrages ont conduit, avec l'avis partagé par M. l'Architecte des Bâtiments de France, à devoir remettre en cause le projet initial.

Compte tenu de l'importance des travaux, un diagnostic confié à M. Maffre est prévu d'être livré début décembre. Il permettra de proposer un projet actualisé et respectueux de la conservation de ce patrimoine en mauvais état.

Au final, les objectifs de ce projet restent absolument les mêmes entre l'étude initiale et l'étude de M. Maffre mais avec une meilleure appréhension de l'état des ouvrages et donc des travaux de restauration nécessaires à la mise en sécurité et à la réhabilitation à l'identique.

Ainsi, si le projet initial s'élevait à 791 769,10€ HT, il a fait l'objet d'une demande de subvention et accepté dans le cadre du CTR (Contrat Territoire Région 2020) à hauteur de 37%. Compte tenu de l'urgence décrite ci-dessus, seule la somme de 198 925€ HT a été engagée et les travaux terminés. La somme restante non engagée pour terminer les travaux sera vraisemblablement plus importante que les 592 844,10€ restants.

Compte tenu de l'urgence imposée et ne pouvant fournir que le dossier initial, un plan de financement provisoire des travaux sera transmis, sachant que les chiffres seront actualisés à la fin du diagnostic susmentionné.

A ce plan de financement, la commune sollicite une dérogation à la participation minimum de 20% en application de la circulaire ministérielle NOR IOCB1203166C du 05 avril 2012 et l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales. Cette circulaire précise que cette dérogation peut être accordée dans les conditions suivantes :

- S'il s'agit d'un projet d'investissement en matière de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine.
- Et que la collectivité, maître d'ouvrage, doit assurer une participation minimale qui ne saurait être nulle, le projet d'investissement ne devant pas être subventionné à 100%.

M. le Maire propose, à cet effet, dans le plan de financement présenté ci-après, de faire participer la commune à hauteur de 5% du projet.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Restauration des terrasses et murs de soutènement	592 844.10€	Région-Contrat Territoire Région (37,14%)	220 159.93€
		DSIL (57,86%)	343 041.97€
		Autofinancement (5%)	29 642.20€
MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES DEPENSES HT	592 844.10€	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES RECETTES	592 844.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL,

3. Subvention 2020 – Modification *(délibération n°202011DL124)*

Vu la délibération n°202002DL022 du 27/02/2020 accordant une subvention au centre aéré de 11 250€,

Vu la délibération n°202007096 du 9/07/2020 n'autorisant pas le Maire à demander le remboursement de 6 500€ au centre aéré mais de revoir le dossier au prochain Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 202009DL103 autorisant M. le Maire à demander le remboursement de la somme de 11 250 € à l'association du centre aéré et autorisant M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 690.50 € l'ABOI dans le cadre des ANIM'SPORTS d'ETE,

Afin d'assurer l'animation des vacances de la Toussaint au sein de la commune, celle-ci a fait appel à l'ABOI dans le cadre des activités ANIM'SPORTS.

M. le Maire propose alors d'utiliser une partie des 11 250€ pour régler cette prestation par le biais d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 661.50€.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 661.50€ à l'ABOI dans le cadre des ANIM'SPORTS de la TOUSSAINT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 661.50€ à l'ABOI dans le cadre des ANIM'SPORTS de la TOUSSAINT.

4. Subvention AFM TELETHON (délibération n°202011DL125)

M. le Maire présente une demande de subvention de la délégation Sarthe de l'AFM Téléthon.

Comme chaque année, une vente de livres est effectuée en faveur du Téléthon, vente qui n'a pu avoir lieu compte tenu de l'annulation du marché de Noël. Toutefois dès que le marché hebdomadaire pourra permettre la vente de livres, il propose au Conseil Municipal de verser le produit de cette vente à l'association AFM TELETHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de verser le produit de la vente de livres à la délégation Sarthe de l'AFM Téléthon.
- Autorise M. le Maire à verser le montant de cette vente dès qu'elle sera réalisée.

5. Subvention Le Bleu de France (délibération n°202011DL126)

M. le Maire présente une demande de subvention de l'association « Le Bleu de France ». Cette association finance des actions visant à accompagner les ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (vétérans de toutes générations de conflits, pupilles de la Nation, victimes d'attentats...) et à soutenir les actions mémorielles et citoyennes locales.

Il demande au Conseil Municipal s'il est favorable à verser une subvention exceptionnelle à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Résultat du vote :

2 votes Pour, 14 votes Contre et 1 abstention,

- N'autorise pas M. le Maire à verser cette subvention

6. Convention de partenariat pour le développement des services numériques en bibliothèque avec le Département de la Sarthe - Renouvellement (délibération n°202011DL127)

Vu la délibération du 19 octobre 2018 adoptant le partenariat avec le Département de la Sarthe pour le développement de services numériques (Médiabox) au sein de la Médiathèque,

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler ce partenariat pour un an avec une échéance prévue au 31/12/2021. La contribution reste inchangée, soit 0.20€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de renouveler le partenariat.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat.

7. Convention de mise à disposition des équipements sportifs – Anille Brayé Omnisports section tennis (délibération n°202011DL128)

M. le Maire présente la convention de mise à disposition des équipements sportifs à l'association Anille Brayé Omnisports section Tennis.

La convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation par le club de l'ensemble immobilier destiné à la pratique du tennis, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties (3 courts de tennis, club house et gymnases).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de renouveler le partenariat,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat.

8. Rénovation terrain de tennis – Subvention Fédération Française de Tennis (délibération n°202011DL129)

Concernant la rénovation des deux courts de tennis effectuée en 2020, M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de la Fédération Française de Tennis (FFT) avait été accordée pour un montant de 4 880€.

Pour information, les travaux se sont élevés à 51 280€ HT financés en partie par l'Etat, à hauteur de 30 426€, par la FFT à hauteur 4 880€ et le reste en autofinancement.

Cette subvention de la FFT sera versée directement à l'Anille Brayé Omnisports section tennis qui sera chargé de transmettre les fonds à la commune, maître d'ouvrage des travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à émettre le titre au nom de l'association Anille Brayé Omnisports section Tennis, pour un montant de 4 880€ au titre de la subvention de la FFT.

QUESTIONS DIVERSES

9. Remerciement

L'association ADAPEI (personnes ayant un handicap mental) de la Sarthe remercie la commune de la subvention de 50€ pour l'année 2020.

**PLANNING REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2020**

TOUTES COMMISSIONS	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 16 novembre	Jeudi 19 novembre
Jeudi 10 décembre	Lundi 14 décembre
? janvier	? janvier
? février	? février

DECISIONS DU MAIRE

02/11/2020	202011DC065	Assistance suivi marché d'exploitation chauffage bâtiments - AMEXIA
02/11/2020	202011DC066	Convention de gestion de services avec la CCVBA - Internet des écoles publiques
05/11/2020	202011DC067	DIA 2020/33 - 16 rue du Docteur Ferrien
09/11/2020	202011DC068	DIA 2020/34 - 9 rue Emile Zola
09/11/2020	202011DC069	DIA 2020/35 - 16 rue Emile Zola
10/11/2020	202011DC070	Contrat SIMTEL - Abonnement internet - 3 écoles
10/11/2020	202011DC071	Contrat SIMTEL - Contrat location/maintenance serveurs téléphoniques
10/11/2020	202011DC072	Contrat DECALOG - Logiciel Médiathèque
13/11/2020	202011DC073	DIA 2020/36 - 1 impasse de la Tour
13/11/2020	202011DC074	DIA 2020/37 - 10 rue du Dr Ferrien
18/11/2020	202011DC075	DIA 2020/38 - 56 rue des Varennes

TABLEAU DES DELIBERATIONS

202011DL122	Eoliennes – Position du Conseil Municipal sur le projet
202011DL123	Restauration des terrasses et murs de soutènement du Château de Courtanvaux – Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
202011DL124	Subvention 2020 - Modification
202011DL125	Subvention AFM TELETHON
202011DL126	Subvention Le Bleu de France
202011DL127	Convention de partenariat pour le développement des services numériques en bibliothèque avec le Département de la Sarthe - Renouvellement
202011DL128	Convention de mise à disposition des équipements sportifs – Anille Braye Omnisports section tennis
202011DL129	Rénovation terrain de tennis – Subvention Fédération Française de Tennis



La séance est levée à 21H12

Secrétaire de séance,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques.

Conseillers Municipaux,

Conseil Municipal du jeudi 19 novembre 2020

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
FOUILLEUL	Marie-Claire	Adjointe	
MARIAIS	Jean-Pierre	Adjoint	
NELET	Annie	Adjointe	
LEROY	Michel	Adjoint	
THOIREY	Isabelle	Adjointe	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
SERRE	Geneviève	Conseillère	
BORDE	Jany	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
SCHNECKENBURGER	Karine	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	
DESACHY	Franck	Conseiller	
NYBERG	Olivier	Conseiller	
POHU	Frédéric	Conseiller	
BESNIER	Claire	Conseillère	
LAMBRON	Céline	Conseillère	
LAGARDE-LEPIC	Sabine	Conseillère	